

ODEON BIDCO

Société par actions simplifiée au capital de 3.735.538,27 euros

Siège social : 14, rue de Richelieu, 75001 Paris

913 629 754 R.C.S. Paris

(la « Société »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-huit mai,

La société ODEON PIKCO, société par actions simplifiée unipersonnelle dont le siège social est situé au 14 rue de Richelieu - 75001 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 913 530 093, représentée par la société ODEON TOPCO, elle-même représentée par son Directeur Général, Monsieur Xavier PATUREL (ci-après l'« **Associée unique** »),

Propriétaire de la totalité des 373.553.827 actions de 0,01 € de valeur nominale chacune composant le capital social de la Société,

En l'absence de la société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée et ayant informé la Société de son absence à la présente assemblée,

L'ASSOCIEE UNIQUE A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert du siège social ;
- Modifications corrélatives des statuts ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Première décision - Transfert du siège social

L'Associée unique décide de transférer le siège social de la Société 8 Impasse Bonne Nouvelle – 75010 PARIS, à compter du 1^{er} juin 2026.

Deuxième décision - Modifications corrélatives des statuts

En conséquence de la décision précédente, l'Associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts, dorénavant libellé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

8 Impasse Bonne Nouvelle – 75010 PARIS »

Pour le surplus, l'article demeure inchangé.

Troisième décision - Pouvoirs pour les formalités

L'Associée unique donne tout pouvoir au porteur d'un original d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et répertorié sur le registre de l'Associée unique.

Le signataire reconnaît que les présentes sont signées électroniquement dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, grâce à la plateforme DocuSign (i) permettant la remise d'un exemplaire numérique de l'acte à chacune des parties signataires et (ii) garantissant que le présent acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Signé par :

A7195AA8F2BE4B6...

ODEON PIKCO

Représentée par ODEON TOPCO

Elle-même représentée par M. Xavier PATUREL